



L'enquête de recensement, annuelle depuis maintenant 2004 à GUEBWILLER, exception faite de l'année 2021, permet d'obtenir des informations plus fiables et plus récentes sur la population. Mieux connaître cette dernière a une incidence sur la qualité de vie au quotidien. Au-delà d'un « simple inventaire », cette enquête permet en effet aux élus d'adapter les infrastructures et les équipements aux besoins (routes, crèches, centres de loisirs, écoles, maisons de retraite, logements...), mais également à l'État de calculer sa participation au budget des communes.

**Cette enquête repose sur un partenariat étroit entre les communes et l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE).**

**Dans les communes de 10.000 habitants ou plus, comme GUEBWILLER,** la collecte se déroule chaque année auprès d'un échantillon de 8% de la population réparti sur l'ensemble du territoire communal. En cinq ans, tout le territoire de la commune est pris en compte et les résultats du recensement sont calculés à partir de l'échantillon de 40% de la population ainsi constitué.

**Si votre logement appartient à l'échantillon recensé cette année,** vous allez prochainement recevoir dans vos boîtes aux lettres un courrier d'information. Tout le monde n'étant pas interrogé la même année, il se peut que vous soyez recensé cette année et que des proches ou voisins ne le soient pas.

**Le recensement, c'est simple : pas besoin de vous déplacer. C'est utile pour vivre aujourd'hui et construire demain.**

**Du jeudi 18 janvier et jusqu'au samedi 24 février 2024,** un des 3 agents recenseurs par ailleurs employés par la Ville de GUEBWILLER, **Estelle GENAY-ODERMATT, Francis BOSSERT et Bruno NEVEUX,** identifiable grâce à sa carte officielle tricolore avec photographie et signature de M. le Maire déposera les identifiants vous permettant de vous faire recenser en ligne dans votre boîte aux lettres, si celle-ci est accessible. Dans le cas contraire, il vous rendra visite pour vous accompagner dans cette démarche.

En choisissant de répondre par Internet comme près de 60 % des personnes recensées en 2023, rendez-vous sur le site : [www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr) et cliquez sur « Le recensement en ligne, c'est ici ». Utilisez votre code d'accès et votre mot de passe pour vous connecter. Ils figurent sur la notice d'information. Ensuite, vous n'avez plus qu'à vous laisser guider pour remplir le questionnaire. Vous disposerez de 4 jours pour cela. A défaut, l'agent recenseur vous rendra visite pour vous accompagner dans cette démarche, ou encore si vous le préférez, vous déposera les questionnaires papier à compléter concernant votre logement et les personnes qui y résident.

- Le recensement en ligne, c'est encore plus simple et cela a déjà permis d'économiser 31 tonnes de papier. On a tous à y gagner !
- Sinon, remplissez lisiblement les questionnaires papier que l'agent recenseur viendra récupérer dans un délai de 4 jours ou encore à un moment convenu avec vous. Vous pouvez également les envoyer à votre mairie ou à la direction régionale de l'Insee.

**Le recensement, c'est sûr et gratuit : vos informations personnelles sont protégées**

Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL). Le traitement des questionnaires est mené de manière strictement confidentielle, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont donc pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

**Les quelques minutes que vous prendrez pour répondre aux questionnaires sont importantes. Le recensement est avant tout un acte civique, mais aussi une obligation légale aux termes de la loi du 7 juin 1951,**

**Toutes les réponses sont confidentielles et ne peuvent faire l'objet d'aucun contrôle administratif ou fiscal. Se faire recenser est un geste civique, simple et utile à tous.**

**Infos pratiques :**

Pour obtenir des renseignements complémentaires vous pouvez :

- contacter la Mairie de Guebwiller au 03.89.76.80.61.
- consulter le site Internet du recensement à la population : [www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr) ou [www.insee.fr](http://www.insee.fr)



# Recensement de la population 2024



## C'est utile pour vivre aujourd'hui et construire demain !

Les chiffres du recensement de la population permettent de connaître les besoins de la population actuelle (transports, logements, écoles, établissements de santé et de retraite, etc.) et de construire l'avenir en déterminant le budget des communes.

## C'est encore plus simple sur Internet !

Des codes vous seront remis pour vous recenser à compter du 18 janvier 2024. Si vous êtes recensé cette année, vous serez prévenu par votre mairie.

## C'est sûr !

Vos données sont protégées. L'Insee est le seul organisme habilité à exploiter les questionnaires et cela de façon anonyme.

Pour en savoir plus

 [le-recensement-et-moi.fr](https://le-recensement-et-moi.fr) ou renseignez-vous auprès de votre mairie.

 Le recensement de la population est gratuit !